

Mairie de Saint Arnoult en Yvelines
Mme Joëlle Jégat - Maire
Place du Jeu de Paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Copie à communiquer à tous les conseillers et conseillères municipaux/ales sans exception

Saint Arnoult en Yvelines le 02 avril 2024

Objet : nouvelle demande de publication dans l'Eclair

Madame,

En date du 02 mars 2024, nous vous adressions un courrier pour que les modalités de demande de publication d'une information associative telle qu'une animation proposée par cette association soient publiées dans l'Eclair du mois d'avril (voir courrier en pièce attachée).

Malheureusement l'Eclair du mois d'avril ne comportait ni cette information ni l'habituelle page "Transparence Questions/Réponses" où les informations demandées auraient pu être mentionnées. Merci par avance de bien vouloir considérer que nous réitérons notre demande mentionnée dans notre courrier du 02 mars 2024 pour une publication dans l'Eclair du mois de mai 2024.

Cette information intéressant toutes les arnolphiennes et tous les arnolphiens n'a aucune raison de ne pas être publiée dans l'Eclair. Chaque mois dans l'Eclair en plus de la page "questions/réponses", de petits articles sont consacrés à des informations diverses liées à des personnes, activités ou démarches locales. Le manque de place ne serait en aucun cas une raison valable pour une absence de publication.

Nous considérerons une absence de publication exhaustive des réponses à toutes les informations demandées dans notre courrier du 02 mars 2024 comme un élément supplémentaire suggérant une démarche de discrimination de votre part envers l'association Comités de Quartiers, fondée sur ses opinions concernant votre politique communale, et/ou en tant que "lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte".

Nous en informerons dans un tel cas Mme la Procureure de la République déjà en charge du dossier en cours.

Vous remerciant de la suite favorable que vous donnerez à la demande de l'association citoyenne Comités de Quartiers.



Cordialement
Antoine Pujol
Président de l'association Comités de Quartiers



Association Comités de Quartiers
36 rue Basse
78730 Saint Arnoult en Yvelines



Mme Joëlle Jégat
Maire de Saint Arnoult
Place du Jeu de Paume
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 02 mars 2024

Objet : Modalités de demande de publication dans l'Eclair

Madame,

Vous connaissez évidemment le principe incontournable d'Egalité, avancé dans les devises de notre république. Egalité de droit et de traitement pour toutes et tous sans discrimination.

Pour éviter toute future incompréhension conduisant de nouveau à une suspicion de censure ou de discrimination de votre part et/ou de la part d'un(e) autre élu(e) de la majorité et/ou d'une autre personne chargée d'intervenir dans le processus de réception, communication, prise en considération, décision et publication effective d'une demande d'article ou d'information dans les pages « agenda de l'Eclair » :

Afin que la démarche soit connue de toutes et tous de façon identique, et qu'aucune contestation sur l'égalité des citoyen(ne)s ne puisse plus être avancée, l'Association Comités de Quartiers vous demande cordialement de bien vouloir publier dans les colonnes de l'Eclair du mois d'avril :

- Qui (svp nom et/ou fonction) contacter pour adresser la demande de publication et à quelles coordonnées
- Où adresser la demande (svp précisez adresse postal et/ou email et/ou n° portable ...)
- Sous quelle forme adresser la demande (svp précisez courrier et/ou email et/ou sms...) et à quelle(s) coordonnée(s) exactement.
- Quand adresser la demande, à savoir dans le cas présent à quelle date du mois précédent la publication concernée

Selon nos renseignements pris auprès de plusieurs personnes c'est à Mr Mainvis qu'ils/elles adressent leurs demandes et non à vous comme vous nous intimez de le faire dans votre courrier du 19 janvier 2024. La date du 13 du mois précédent ne leur à pas paru s'opposer à un type de demande similaire à la nôtre.

Merci par avance de la suite favorable que vous donnerez à notre demande de préciser les renseignements demandés ci-dessus dans l'Eclair d'avril 2024. Espérant que la date du 02 mars 2024 ne soit pas trop tardive pour une publication en avril 2024. Merci de nous avertir svp de suite si notre demande ne peut être acceptée et pourquoi.

Cordialement



Antoine Pujol

Président de l'association Comités de Quartiers